



CP 102.08 : Vous travaillez comme ouvrier dans une carrière et scierie de marbre ? Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1^{er} juillet.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

<i>Salaires (38h/semaine)</i>	
Groupe 1	12,6624
Groupe 2	13,1681
Groupe 3	13,7021
Groupe 4 (chefs d'équipe)	14,1101

<i>Indemnités</i>	
Equipe de matin	0,000
Equipe de l'après-midi	0,8547
Equipe de nuit	2,5299

SECURITE D'EXISTENCE A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR chez chômage partiel	
Les 30 premiers jours	6,9068 EUR/par jour
Au-delà de la période des 30 premiers jour	2,0402 EUR/par jour

S'affilier ?

